

Décision du Maire de Montaignu-Vendée N° DECRE_2023_090

Marché de Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un restaurant traditionnel sur la commune déléguée de Montaignu Lot n°06 « Couverture Etanchéité »

Le Maire de la ville de Montaignu-Vendée,
Vu les dispositions du Code de la commande publique,
Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaignu-Vendée,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Considérant la nécessité d'attribuer, signer et notifier le marché à l'entreprise et d'exécuter les travaux,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Après relances suite à procédures infructueuses, le lot n°06 « Couverture Etanchéité » du marché de travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un restaurant traditionnel sur la commune déléguée de Montaignu est attribué :

- Attributaire : AB2M (85430 Les Clouzeaux)
- Montant document financier : 16 168.96 € HT

ARTICLE 2

Le marché de travaux relatif à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par le Maire.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget annexe « Immobiliers de commerces de proximité ».

ARTICLE 4

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaignu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaignu-Vendée

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 16/05/2023
Qualité : Maire de Montaignu-Vendée

